



**TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**



**Arrêté n° 2018-27 du 30 mars 2018
modifiant l'arrêté n° 2017-132 du 23 octobre 2017 autorisant les prélèvements par
biopsie d'espèces protégées par les agents de la réserve naturelle nationale des Terres
australes françaises**

La préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu le décret n° 2006-1211 du 3 octobre 2006 modifié portant création puis extension et modification de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 modifié pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu l'arrêté n° 2014-85 du 3 septembre 2014 relatif au régime des armes et de leurs conditions d'utilisation dans les districts austraux ;

Vu l'arrêté n° 2017-90 du 12 octobre 2017 autorisant la réalisation du programme scientifique 109 « ORNITHOECO » pour la saison 2017-2018 ;

Vu l'arrêté n° 2017-159 du 15 décembre 2017 modifié autorisant le mouillage du voilier *La Julianne* et l'accès à terre de son équipage dans les îles Kerguelen ;

Sur proposition de la secrétaire générale,


Arrête :

Art. 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté n° 2017-132 du 23 octobre 2017 est modifié comme suit :

« Art.2 : Les prélèvements par biopsie sont autorisés depuis la terre, le zodiac *Commerson*, le chaland *Aventure II*, le navire *La Curieuse* et le voilier *La Julianne* ou un bateau annexe de *La Curieuse* ou de *La Julianne*. »

Art. 2 : La secrétaire générale des Terres australes et antarctiques françaises et la chef de district de Kerguelen sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

La Préfète, administratrice supérieure
des Terres australes et antarctiques françaises



Cécile POZZO di BORGO